



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE WITTELSHEIM SENIOR ET VETERAN DU 05 ET 06 MAI 2018

Article 1 – Règlement

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est M. François EICH, il sera assisté par M. Christophe HEMBERGER. Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel badplus sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence 2016/2016 le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux joueurs des 7 catégories vétérans à benjamins (inclus) dans les séries allant de N3 à P. Classement d'après Poona au moment du tirage au sort le 22 avril 2018.

Article 4 – Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au 18 avril 2018.

Les droits d'engagement sont de 14 euros pour un tableau et de 18 euros pour deux tableaux. Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis des inscriptions). Aucun remboursement des droits d'inscriptions ne pourra être demandé après la date du tirage au sort même sur présentation d'un certificat médical. Le comité se réserve le droit de demander une pénalité de 1€ par personne en cas de règlement sur place.

Article 5 – Volants

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige le volant officiel est le **Babolat 2** (en vente dans la salle). Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

Article 6 – Tableaux

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux. L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour du tirage au sort, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.

Les séries séniors seront les suivantes :

P/D9 – D8/D7 – R6/R5 – R4/N3

Article 7 – Joueurs étrangers

Les classements des joueurs étrangers donnés lors de l'inscription ne pouvant être vérifiés, le principe de la confiance sera donc appliqué.

Article 8 – Lieu de la compétition

La compétition se déroulera dans la salle Pierre ALBOUY - 112 rue de Reiningue 68310 WITTELSHEIM.



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE WITTELSHEIM SENIOR ET VETERAN DU 05 ET 06 MAI 2018

Article 9 – Horaires

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné. Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes sans l'accord du joueur.

Article 10 – Arbitrage

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf décision contraire du Juge Arbitre) ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par des officiels. Tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Article 11 – Les LETs

Un volant touchant un élément suspendu est compté let à tout moment.

Article 12 – Forfaits (art. 17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la

compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 Strasbourg), par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 13 – Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coach durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Etant donné la configuration de la salle, le coaching permanent n'est pas autorisé durant ce tournoi. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 14 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules. Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une ambiance optimum. Il vous est demandé de NE PAS FUMER dans la salle, de ne pas y manger dans les gradins (une cafétéria vous est mise à disposition) et de faire le tri de vos déchets grâce aux différentes poubelles mises à disposition.

La participation au tournoi du CSBW implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le CSBW à des fins de promotion du CSBW.

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE WITTELSHEIM SENIOR ET VETERAN DU 05 ET 06 MAI 2018

Les chèques sont à envoyés à l'ordre du Club Sportif Badminton Wittelsheim à l'adresse suivante :

M.STILLITANO Salvatore
7 Rue Jean Mermoz
68310 WITTELSHEIM

Ou par virement bancaire

Crédit Mutuel
CCM DU BASSIN POTASSIQUE
Tél 08-20-09-81-26
2 RUE DE CERNAY
68310 WITTELSHEIM
Identifiant national de compte bancaire - RIB

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	03525	00087665645	93	CCM DU BASSIN POTASSIQUE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8035 2500 0876 6564 593	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

CLUB SPORTIF BADMINTON
WITTELSHEIM

7 RUE JEAN MERMOZ

68310 WITTELSHEIM

TGBT-04/08-HEC0010